

## **Article PRESSE – Permanences PLUi & RLPi avant arrêt le 22.10.2020**

Depuis 2015, la communauté de communes Brenne Val de Creuse a lancé la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce projet d'urbanisme réalisé à l'échelle des 28 communes a nécessité plusieurs années de travail, d'échanges et de partage. Le PLUi a pour objectif de déterminer les conditions d'aménagements et d'utilisation des sols. Il définit les prescriptions indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet de territoire appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire. Parallèlement au PLUi, La communauté de communes Brenne Val de Creuse a également souhaité réaliser un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). C'est un document qui régit l'affichage à l'échelle de plusieurs communes. Il examine la publicité, les enseignes et les pré-enseignes d'un territoire ; il adapte le règlement national de la publicité (fixé par le Code de l'Environnement) aux spécificités du territoire ; il organise l'information, évite la surenchère en matière d'affichage, afin d'améliorer le cadre de vie et le paysage.

La communauté de communes Brenne Val de Creuse prévoit d'arrêter ces deux projets lors d'un prochain conseil communautaire prévu fin octobre.

En amont de cet arrêt, des permanences tenues par les élus en charge du PLUi et du RLPi sont prévues afin de pouvoir rencontrer les habitants qui le souhaitent :

- **Le 8 octobre 2020 de 10h à 12h, à la mairie de Tournon-Saint-Martin ;**
- **Le 8 octobre 2020 de 14h à 16h, dans la petite salle des fêtes (à côté de la mairie) à Ruffec**
- **Le 9 octobre de 14h à 16h, à la mairie de Sacierges-Saint-Martin ;**
- **Le 12 octobre, de 14h à 17h, Salle des Augustins au Blanc (à côté de la mairie) ;**
- **Le 13 octobre, de 14h à 16h, à la salle polyvalente de Chitray (derrière la mairie).**

Après l'arrêt du projet par le conseil communautaire, le PLUi et le RLPi seront soumis à l'avis de différentes structures comme la Direction Départementale des Territoires de l'Indre ou le Parc naturel régional de la Brenne, puis à l'enquête publique qui interviendra au cours de l'année 2021. Les habitants pourront rencontrer le commissaire enquêteur et faire part de leurs remarques concernant ces projets.